



Foire aux questions Billetterie Lycées – Jeux paralympiques Paris 2024

1) Quelle est la condition pour que notre établissement puisse recevoir un lot de billets ?

Pour pouvoir réaliser une demande de lot de billets pour les Jeux Paralympiques, il est impératif qu'un « **Référent Jeux Paralympiques** » soit désigné au sein de votre établissement. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié de la Région pour :

- Recevoir par mail les informations relatives à la session attribuée (discipline, date, horaires, lieu, nombre de billets dans le lot etc...) si l'établissement est retenu, et confirmer ou non cette attribution ;
- Recevoir par mail le lot de billets électroniques dans un second temps et en assurer la gestion complète ;
- Echanger avec le Référent Pôle Lycée Région pour toutes questions relatives à cette attribution de billets.

2) Qui peut être « Référent Jeux Paralympiques » au sein de notre établissement ?

Peut être désigné « Référent Jeux Paralympiques » tout personnel désigné par le chef d'établissement pouvant se porter garant des billets, et qui pourra se charger de la bonne gestion de ces derniers une fois transmis et ce, jusqu'à la date de la session allouée.

3) Quelles sont les différentes étapes de l'attribution du lot de billets si notre établissement est retenu ?

- 1- S'il a été sélectionné, votre établissement sera prévenu par mail à partir de fin avril ;
- 2- Votre Référent Jeux Paralympiques recevra par mail la démarche à suivre pour découvrir la session attribuée à votre établissement ;
- 3- A partir de la réception de ce dernier mail, **le Référent aura un délai de 3 semaines pour :**
 - **Se créer un compte sur « Ma Billetterie Région »** [Billetterie \(smartidf.services\)](https://billetterie.smartidf.services)
(Attention : bien utiliser l'adresse du Référent qui a reçu le mail de sélection)
 - **Prendre connaissance du lot de billets attribué**
 - **Valider ou refuser l'allocation**

Attention : si aucune action n'est effectuée de la part du Référent dans ce délai imparti, la Région considère que l'établissement renonce à son lot.

Tout renoncement est définitif et l'établissement ne peut obtenir une autre session que celle qui lui a été attribuée initialement.

- 4- Si le Référent a validé son lot de billets dans le délai imparti, ce dernier recevra par mail à partir du mois de mai les billets électroniques de la part de Paris 2024. Ils seront à ouvrir dans l'application Billetterie Paris 2024 (téléchargeable très prochainement).



5- Sur l'application Billetterie Paris 2024 le Référent pourra :

- **Renseigner les noms et prénoms** de chaque bénéficiaire final pour chaque billet ;
- **Changer les noms et prénoms** des bénéficiaires finaux à tout moment et jusqu'à l'entrée sur site ;
- **Transférer les billets** (individuellement ou par paquet) à un ou des accompagnateurs présents sur site, ou directement aux élèves bénéficiaires finaux si nécessaire.

4) Combien de billets notre établissement pourra-t-il recevoir ?

Les établissements retenus se verront remettre un lot de billets chacun, pouvant aller de 20 à 36 billets sur une session des Jeux Paralympiques.

Attention : chaque lycée sélectionné recevra un lot de billets positionné sur une seule et même session (même discipline, jour, heure, lieu etc.) mais l'ensemble des billets ne sera pas forcément positionné sur une même catégorie (A, B,C). Le groupe pourra donc être scindé en deux ou en trois sur le site de compétition.

Les numéros de sièges se suivront sur chaque catégorie ou, à défaut, seront en grande proximité, selon les contraintes du site.

5) Quels sont les sports et les sessions disponibles sur la période ciblée pour les lycées durant les Jeux Paralympiques 2024 ?

Entre le 03/09 et le 06/09 de 9h30 à 21h30, 15 disciplines Paralympiques auront lieu en Ile-de-France. Parmi celles-ci, la Région offre aléatoirement aux établissements retenus des billets de toutes catégories sur des sessions aussi bien qualificatives qu'à médailles, dans la limite des places disponibles.

6) Quand se déroulera la session attribuée à notre établissement ?

Les billets pour les Jeux Paralympiques à l'intention des lycées publics et privés seront alloués aux établissements retenus (dans la limite des places disponibles) pour les épreuves programmées en journée (de 9h30 à 21h30) **du mardi 03/09/24 au vendredi 06/09 inclus.**

7) L'ensemble du groupe de bénéficiaires de notre établissement sera-t-il placé côte à côte ?

Chaque lycée sélectionné recevra un lot de billets positionné sur une seule et même session (même discipline, jour, heure, lieu etc.) mais l'ensemble des billets ne sera pas forcément positionné sur une même catégorie (A, B, C). Le groupe pourra donc être scindé en deux ou en trois sur le site de compétition.

Les numéros de sièges se suivront sur chaque catégorie ou, à défaut, seront en grande proximité, selon les contraintes du site.



8) Y a-t-il des dispositions d'accès pour les personnes mineures ?

Les personnes de moins de 16 ans détentrices d'un billet devront obligatoirement être accompagnées par une personne majeure (de plus de 18 ans) détentrices d'un billet pour accéder aux sessions des Jeux Paralympiques 2024.

La Région vous recommande fortement d'organiser une sortie groupée pour bénéficier de la totalité de votre allocation de billets.

9) Y a-t-il des billets pour les personnes en fauteuil roulant ?

Oui, des billets adaptés seront attribués si l'information a été communiquée par le Référent à l'adresse contact indiquée dans le formulaire.

Chaque billet pour les personnes en fauteuil roulant est attribué avec un billet accompagnant.

Attention, toute personne détentrices d'un billet pour les personnes en fauteuil roulant et qui n'est pas réellement dans cette situation le jour de la session se verra refuser son entrée sur le site.

10) Quels documents me seront demandés à l'entrée du site paralympique, le jour de l'événement ?

Les mails et communications de « Ma Billetterie Région Île-de-France » ne font pas office de billets permettant d'accéder à l'événement.

Seul les billets électroniques et nominatifs fournis par Paris 2024 permettent d'accéder à l'événement.

Une pièce d'identité pourra également être demandée à chaque participant muni d'un billet.

11) Puis-je recevoir mes billets par voie postale ?

Non, l'ensemble de la billetterie des Jeux Paralympiques 2024 est dématérialisée.

Seuls les billets électroniques sont valables et directement accessible à partir du mois de juin sur l'application Billetterie Paris 2024.

12) Des billets ont été attribués à notre établissement mais ils ne nous conviennent pas, puis-je les échanger ?

Non, si la session attribuée ne convient pas (quelle que soit la raison : date, horaire, lieu, discipline...), l'établissement peut seulement renoncer à ses billets.

13) Qu'est-ce que « Ma Billetterie Région Île-de-France » ?

« Ma Billetterie Région Île-de-France » est un service de la Région Île-de-France qui permet d'attribuer des billets pour les grands événements partenaires de la Région Île-de-France.



14) Comment accéder à « Ma Billetterie Région Île-de-France » ?

« Ma Billetterie Région Île-de-France » est un service hébergé sur la plateforme Île-de-France Smart Services, accessible à l'adresse <https://www.billetterie.iledefrance.fr>

15) Comment me connecter à « Ma Billetterie Région Île-de-France » ?

Vous devrez préalablement créer un compte sur « Ma Billetterie Région Île-de-France » en utilisant l'adresse email sur laquelle vous aurez reçu la notification d'attribution du lot de billets.

16) Les transports pour accéder au site de compétition sont-ils pris en charge par la Région ?

Non.